

AVIS SUR LA PROPOSITION DE RÉPARTITION 2014-2015 DE LA MESURE MINISTÉRIELLE 50730 SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (NTIC)

Avis présenté à la
Commission scolaire de Montréal

Le 26 mai 2014

— ALLIANCE
DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS
DE MONTREAL —



Rappel

Au fil du temps, nous constatons une évolution positive des décisions de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au sujet des investissements dans les NTIC. Avant de faire part à la commission scolaire du contenu de son avis sur la proposition de répartition de la mesure ministérielle 50730 sur les NTIC pour l'année scolaire 2014-2015, l'Alliance croit utile de rappeler le cheminement du comité pédagogique de consultation (CPC) dans ce dossier auquel elle accorde beaucoup d'importance.

Dès l'année scolaire 2009-2010, l'Alliance a réclamé d'être associée dès le début du processus décisionnel afin de pouvoir faire valoir son point de vue pour qu'il soit pris en compte avant une décision finale du Conseil des commissaires. Faisant fi de nos arguments jusqu'à l'automne 2013 en s'appuyant sur son interprétation de la convention collective locale, la CSDM refusait de nous consulter ou imposait des délais de consultation qui rendaient impossible l'élaboration d'un avis reflétant les besoins réels des enseignantes et des enseignants.

Enfin, à l'automne 2013, la CSDM a admis qu'il fallait associer les représentants des enseignants dès le début du processus décisionnel. En octobre, une proposition de ventilation de la mesure ministérielle 50730 de la CSDM fut présentée, et pour la première fois, le syndicat, qui représente les enseignantes et les enseignants qui doivent utiliser ces outils dans leur enseignement, a bénéficié de suffisamment de temps pour consulter ses membres sur la question afin d'émettre un avis représentant fidèlement leurs besoins et préoccupations.

Dans son avis de décembre 2013, l'Alliance recommandait que la CSDM

- amorce le passage au logiciel libre autant pour le système d'exploitation que pour la suite bureautique;
- ajoute les sommes économisées grâce au choix du logiciel libre au budget d'acquisition de matériel informatique afin de viser le ratio d'un ordinateur pour 4 élèves pour la normalisation, plutôt que le ratio 1 : 6 proposé par la CSDM;
- laisse une plus grande souplesse aux établissements pour l'acquisition de matériel afin que les outils mis à la disposition des enseignantes et des enseignants soient ceux qui répondent à leurs besoins réels plutôt que ceux qui leur sont imposés, que ce soit pour les ordinateurs de type Mac ou PC, les tablettes, les tableaux numériques interactifs (TNI), les équipements périphériques, etc.;
- décentralise au moins 50 % des sommes disponibles dans la mesure 50730 afin que les équipes-écoles puissent choisir les ressources didactiques numériques (RDN) et les outils NTIC correspondant à leurs besoins réels.

Décisions du Conseil des commissaires de la CSDM en décembre 2013

À la suite de l'avis déposé par l'Alliance en décembre 2013, la CSDM a choisi d'implanter la solution « infonuage » Office 365. Le Service des technologies de l'information (TI) a par la même occasion annoncé son intention de préparer, à l'intention du Conseil des commissaires, une étude qui analyserait la possibilité de remplacer la suite bureautique Office par une solution de logiciel libre, ce qui laissait entrevoir la possibilité de répondre à la recommandation de l'Alliance à cet effet. Quant à la portion à décentraliser vers les établissements du montant total de 6 M\$ prévu à la mesure ministérielle 50730, la commission scolaire a décidé de répartir 1.6 M\$ (27 %) plutôt que le montant de 1.1 M\$ (18 %) initialement prévu alors que l'Alliance recommandait de verser aux établissements au moins 50 % de cette mesure.

Enfin, la CSDM a déterminé que l'acquisition de TNI resterait un processus contrôlé centralement, de même que les abonnements et l'achat de ressources didactiques numériques.

Proposition d'avril 2014 du Service des TI sur la ventilation de la mesure 50730

La proposition présentée par le Service des TI lors de la rencontre du CPC tenue le 11 avril dernier tient compte en bonne partie des recommandations de l'Alliance formulées dans son avis de décembre 2013.

La consultation menée par l'Alliance à l'automne 2013 auprès de ses membres démontrait que les enseignantes et les enseignants sont largement favorables à l'implantation des logiciels libres. La CSDM a partiellement tenu compte de cette demande. Ainsi, en choisissant de ne plus déboursier pour les licences de Microsoft Office et en optant pour la suite bureautique Libre Office, la commission scolaire économisera environ 0.5 M\$ en plus de réduire sa dépendance à la multinationale Microsoft. Par contre, cette dernière continue d'avoir la faveur du Service des TI qui ne remet pas en question la plateforme Windows. **L'Alliance demande à la CSDM d'étudier la possibilité d'installer un système d'exploitation libre, par exemple du type Linux, sur les appareils destinés à l'utilisation par les élèves et les enseignants.** Ceci générera encore plus d'économies à long terme, lesquelles pourront servir à atteindre et à maintenir un ratio de normalisation d'un ordinateur pour 4 élèves.

La proposition de la CSDM répond favorablement à la demande de plus grande flexibilité pour les équipes-écoles. En effet, celles-ci disposeront désormais de sommes plus importantes afin de déterminer elles-mêmes la répartition des achats, que ce soit pour des TNI, des tablettes, des ordinateurs, des équipements périphériques, des logiciels ou des ressources didactiques numériques. Il est particulièrement important que les établissements ne soient plus soumis au processus rigide qui était imposé pour l'achat d'appareils informatiques, ce qui faisait en sorte qu'il était pratiquement impossible

pour une école d'acquérir des ordinateurs autres que des ordinateurs portables de type PC.

Un autre pas vers une plus grande souplesse a été atteint par la levée du moratoire qui limitait l'acquisition de tablettes iPad pour les seuls projets impliquant les élèves du préscolaire et les EHDA. Les établissements disposeront donc d'une plus grande marge de manœuvre et d'un budget plus important puisqu'environ 57 % des sommes disponibles sera décentralisé vers les établissements. Cet effort de décentralisation doit être poursuivi.

L'Alliance doit par contre exprimer sa déception devant la volonté de la CSDM de poursuivre la normalisation en maintenant un ratio d'un ordinateur pour 6 élèves. Lors de notre consultation, en décembre 2013, les enseignants avaient en effet demandé un ratio d'un ordinateur pour 4 élèves, ce qui correspond plus aux besoins. De plus, en maintenant l'obligation de remplacer tout ordinateur obsolète par un ordinateur de type PC on ne répond pas à la demande de flexibilité formulée par les enseignantes et les enseignants. Une école qui a choisi de travailler avec la technologie Mac doit pouvoir être appuyée dans ce choix. En effet, un enseignant dont les cours et leçons, les activités et projets pédagogiques sont planifiés et organisés dans l'environnement Mac devra repartir à zéro, ce qui nécessitera une quantité colossale de temps et d'énergie qui ne seront pas investis au service des élèves. De plus, son autonomie professionnelle sera grandement mise à mal puisqu'il ne sera plus libre de choisir ses outils de travail. **L'Alliance demande donc à la CSDM de fournir aux établissements qui le désirent des appareils Mac dans le cadre de la normalisation.** Évidemment, nous sommes conscients que le coût plus élevé de ces appareils aura un effet sur le ratio de normalisation.

En ce qui a trait aux RND, l'Alliance considère qu'il est sensé de procéder à des achats centralisés de produits ou d'abonnements qui ont fait l'objet de validation, autant par la consultation de l'Alliance que par les statistiques d'utilisation accumulées par le Service des TI. Si des équipes-écoles désirent se procurer d'autres produits, elles pourront le faire en faisant le choix d'y consacrer une partie de leur budget local. **Il faudra éviter que les abonnements pour des RDN soient renouvelés sans s'assurer, chaque année, qu'ils constituent des choix pertinents pour la majorité des utilisateurs.**

Dans un autre ordre d'idées, le passage à Office 365 n'a pas été soumis à la consultation, ni en décembre 2013 ni en avril 2014. Le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires tenue en décembre dernier évoquait l'implantation imminente de la solution d'hébergement Office 365, mais on ignore quand et comment cette décision a été prise. On pourrait penser que ce passage à Office 365 ne s'applique qu'à un système d'hébergement de courriel, ce qui n'aurait pas d'incidences pédagogiques ni ne nécessiterait de consulter l'Alliance. Mais Office 365 n'est pas qu'une solution courriel : ce produit offre la plupart des outils de la suite bureautique Microsoft Office et le Service des TI a identifié comme enjeu pédagogique, pour 2014-2015, la disponibilité

des outils Office 365 sur le Web. Nous pensons donc qu'il aurait fallu consulter l'Alliance sur cet outil informatique avant de prendre la décision de l'implanter.

L'Alliance a bien recommandé de viser un passage au logiciel libre, autant pour le système d'exploitation, présentement Microsoft Windows, que pour la suite bureautique, présentement Microsoft Office, dans le but de rendre disponible plus d'argent pour les autres priorités tels la diminution du ratio de normalisation, les ressources didactiques numériques, les logiciels, les appareils informatiques, etc. Cependant, ce n'était pas la seule raison de cette recommandation. En favorisant des solutions Microsoft, payantes (comme Windows) ou gratuites (comme Office 365), on conditionne les élèves, dès leur plus jeune âge, à ne concevoir un univers informatique qu'en termes de la logique Microsoft. Si Microsoft offre la suite bureautique 365 gratuitement aux institutions scolaires, ce n'est pas par mécénat, mais dans le but de se garantir une base de fidèles clients qui n'entreverront pas d'autres options. De plus, il est très fréquent que ces produits soient offerts gratuitement pour une durée indéterminée, puis deviennent payants par la suite. On ignore les conséquences possibles d'une telle éventualité pour la CSDM sur les plans organisationnel et budgétaire. **L'Alliance demande donc à la CSDM de rechercher des solutions qui permettraient d'élargir l'éventail des logiciels informatiques auxquels les élèves sont exposés en classe et qui protégeraient les intérêts de la commission scolaire face à de possibles décisions stratégiques et arbitraires de grandes compagnies comme Microsoft ou Apple.**

Conclusion

L'Alliance considère que la proposition de la CSDM, sans être parfaite, est un très grand pas en avant. Le Service des TI a tenu compte dans une large mesure des besoins que les enseignantes et les enseignants ont exprimés lors de la consultation menée par l'Alliance à l'automne 2013.

Nous savons que la proposition du Service des TI s'appuie sur un scénario de reconduction, en 2014-2015, des crédits budgétaires qui avaient été accordés pour 2013-2014. Advenant le cas où, dans le cadre de ses projets de compressions budgétaires, le gouvernement s'aviserait de réduire les sommes actuellement anticipées par la CSDM, **l'Alliance demande à la commission scolaire de maintenir les orientations prévues dans le projet de ventilation de la mesure ministérielle 50730 soumis à la consultation par le Service des TI lors de la réunion du 11 avril 2014.** Les principes de décentralisation, de flexibilité et de respect de l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants, démontrés par la proposition du Service des TI, doivent être maintenus malgré l'incertitude quant aux sommes réelles qui seront accordées par les crédits budgétaires du gouvernement.

Recommandations

L'Alliance demande à la CSDM

- d'étudier la possibilité d'installer un système d'exploitation libre, par exemple du type Linux, sur les appareils destinés à l'utilisation par les élèves et les enseignants;
- de fournir aux établissements qui le désirent des appareils Mac dans le cadre de la normalisation;
- d'éviter que les abonnements pour des RDN soient renouvelés sans s'assurer, chaque année, qu'ils constituent des choix pertinents pour la majorité des utilisateurs;
- de rechercher des solutions qui permettraient d'élargir l'éventail des logiciels informatiques auxquels les élèves sont exposés en classe et qui protégeraient les intérêts de la commission scolaire face à de possibles décisions stratégiques et arbitraires de grandes compagnies comme Microsoft ou Apple;
- de maintenir les orientations prévues dans le projet de ventilation de la mesure ministérielle 50730 soumis à la consultation par le Service des TI lors de la réunion du 11 avril 2014.